

*Dossier traité par :*  
Claude Freichel

Tél. 500 552 312  
Fax 500 552 369  
Claude.freichel@kaerjeng.lu

## **COMMODO ET INCOMMODO**

### **ARRÊTÉ**

#### **AVIS AU PUBLIC**

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté N° 1/2020/0524/139 du 10.9.2021 Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a accordé à la SA Guardian Luxguard II à L-4940 Hautcharage, 5, rue Bommel, l'autorisation relative à l'exploitation de tours aéroréfrigérantes à Bascharage , Zone Industrielle Bommelscheuer no. cad 274/797, 274/798 et 149/664.

L'avis relatif à cette décision est affiché pendant 40 jours complets (affichage le 15.9.2021), à partir du 16.9.-25.10.2021 inclus.

L'arrêté d'autorisation a été déposé au Secrétariat communal , 1<sup>er</sup> étage, bureau 109, pour y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relatif aux établissements classés, un recours contre cette décision est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour, dans le délai de quarante jours à partir de la date de la publication.

Bascharage, le 15.9.2021

Le Collège échevinal